

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1 OCTOBRE 2024 À 20 HEURES

---

**Nombre de conseillers : 15**

Conseillers en exercice : 12

Date de convocation : 27 septembre 2024

Date d'affichage : 27 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du vingt-sept septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur GUILLET Vincent, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Étaient présents** : M. GUILLET Vincent, Mme PELTIER Alexandra, Messieurs POIRIER Mathieu, ROUSSEAU François, PAILLARD Michel, Mesdames PILARD Christine, LORIER Anaïs et M. CERTENAIS Rémi.

*(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

**Étaient absents excusés** : M. PÈNE Loïc, Mme RENAULT Patricia, M. BRETON Raphaël et M. PLANCHAIS David

Monsieur POIRIER Mathieu est porteur d'un pouvoir de Monsieur BRETON Raphaël

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Secrétaire de séance** : Madame PELTIER Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

*(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

---

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Acquisition d'un bien

---

### **APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 septembre 2024**

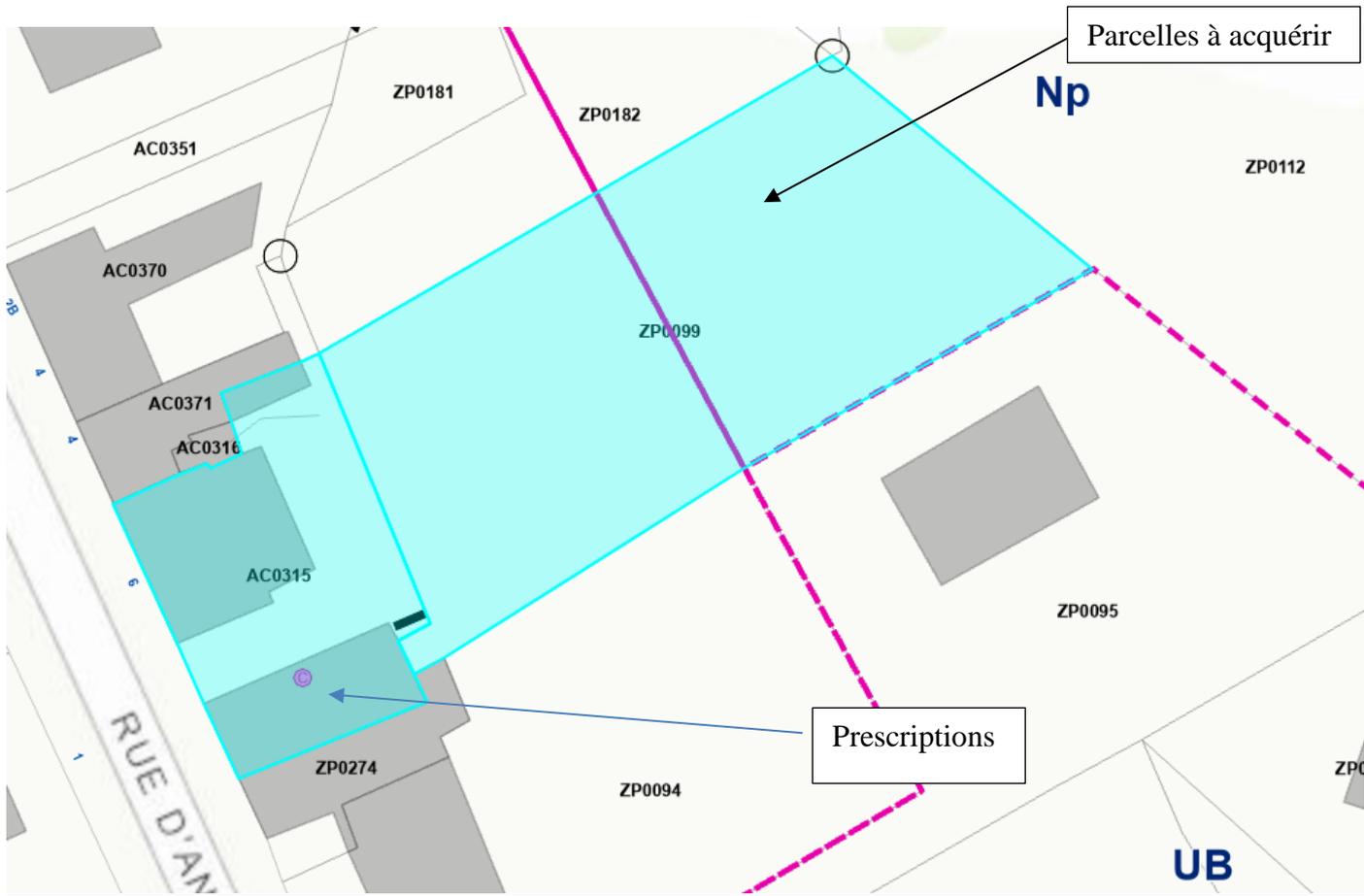
Monsieur l'adjoint fait lecture du Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil.

Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

---

### **DCM2024-58 : Proposition d'acquisition d'un bien situé au 6 rue d'Anjou sur la commune de Saint Aignan sur Roë**

Suite à la réunion de la commission bâtiment, il a été évoqué la mise en vente d'un bien sur la commune. Ce bien est situé au 6 rue d'Anjou, section cadastrale AC 0135 (superficie 366m<sup>2</sup>) et ZP0099 (superficie 1041m<sup>2</sup>) appartenant à M et Mme MARTIN Joseph.



**Parcelle cadastrée  
section AC n°0135**



**Parcelle cadastrée  
Section ZP n°0099**

**Terrain appartenant  
à la commune**

Une visite avec des membres de la commission a été effectuée et l'intérêt de cette acquisition serait la possibilité de faire un passage sur cette propriété. Il est fait part que cette maison est mitoyenne.

Des discussions s'engagent autour de la nécessité d'acquérir ou pas ce bien, pour l'accès et le passage de canalisation. Il est rappelé que la commune est propriétaire d'un terrain qui jouxte ce bien.

Ce bien est situé, pour la parcelle Section AC n°0315 en zone UA et à une prescription sur le Bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et pour la parcelle section ZP n°0099 en zone UA et NP (espace naturel).

La question posée : est-ce une priorité ? Non mais c'est une occasion : l'avantage accès piéton dans le bourg et éviter pompe de relevage et accès route.

- Évocation de la démolition de la dépendance pour l'accès au terrain arrière appartenant à la commune.
- Discussion autour des travaux à effectuer : toiture correcte, pas d'urgence dans les travaux pour la conservation de ce bien.
- Serait-elle conservée ou vente dans un second temps ? serait-elle louée ?
- Évocation des autres accès possibles : terrain appartenant à M. GUILLEUX, aujourd'hui décédé mais ce bien n'est pas à vendre actuellement.
- Interrogation si possibilité de faire 2 logements : réponse oui un appartenant en bas et 2 en haut.
- Évocation de la précédente vente d'un bien appartenant à la commune pour effectuer des travaux (Micro-crèche)

Il est demandé au conseil municipal de se positionner si acquisition ou pas afin de formuler ou non une offre.

- Le prix est important. Est-ce nécessaire pour une bande de terrain ?
- Évocation du projet des maisons pour les seniors : il y avait une demande de personne pour ce type de logements ; il faut faire une étude approfondie et il est rappelé que le terrain qui appartient à la commune pour accueillir ce projet devra être revu car pour l'instant il se situe en zone NL.
- Discussion sur rénovation de cette maison pour location.

Il est formulé la question : est-ce que le conseil municipal souhaite acheter ? À quel prix ?

- Proposition d'acquisition à 85 000€ évoquée frais d'agence inclus.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide

- **De faire la proposition** d'acquisition à 85 000® frais d'agence inclus
- **De donner pouvoir** à Monsieur GUILLET Vincent, 1<sup>er</sup> adjoint, de formuler et de signer une offre d'achat à ce prix de 85 000€ FAI.

- Point sur les lotissements en cours avec surface des terrains
- Question sur le pylône qui se situe sur le terrain appartenant à la commune qui se trouve à l'arrière du terrain qui est à vendre ? les réseaux peuvent être enfouis.
- Point sur les biens appartenant à la commune avec réflexion sur la faisabilité de rénovation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur l'adjoint lève la séance à 21 heures 15.

**Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 17 octobre 2024 à 20 heures.**